

Fiche 3 - Les plafonds des ressources pour l'accès aux logements

Catégorie de ménage	Plafond de revenus annuels applicable à l'accès aux logements PLAI
1 personne	11 067 €
2 personnes	16 125 €
3 personnes	19 390 €

Les plafonds de ressources PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) concernent les logements sociaux agréés par l'Etat et financés avec l'apport de fonds publics.

Exemple : Pour une personne seule qui souhaite accéder la résidence sociale MAS DE PRUNET, ses revenus nets annuels ne doivent pas dépasser 11 067.00 euros (soit 922,25 € par mois).